



# SISE Newsletter Aviation Security Cargo/Mail

---

OFAC SISE-2017-9 | 13 septembre 2017

<https://www.bazl.admin.ch/bazl/de/home/fachleute/flugplaetze/schutzmassnahmen--security-.html>

---

## Responsable de la sûreté sur le site **RA** **KC**

Trois personnes au maximum par site (d'un agent habilité ou d'un chargeur connu) peuvent être certifiées par un organe de contrôle indépendant ou un organisme de formation externe. Conformément aux exigences du NASP, les responsables de la sûreté doivent dispenser une formation annuelle au reste du personnel. Les dérogations ne sont accordées qu'après consultation de l'organe de contrôle indépendant et de l'OFAC.

## Responsable de la sûreté sur le site **RA** **KC**

L'OFAC a rédigé un nouveau modèle de programme de sûreté pour chargeurs connus. Celui-ci est disponible dans les trois langues nationales. Les responsables de la sûreté des chargeurs connus seront informés prochainement par leur organe de contrôle indépendant des détails de la distribution et de la mise en œuvre de la version 2017 du programme de sûreté.

## Visite d'autorités étrangères **RA** **KC**

Les visites d'autorités étrangères doivent impérativement être communiquées à l'avance à l'OFAC. Les agents habilités ou chargeurs connus approchés par une autorité étrangère qui se proposerait d'effectuer une visite en Suisse renverront ladite autorité à l'OFAC. Il appartient à l'OFAC de décider si la visite des zones de sûreté peut être autorisée et sous quelle forme il l'accompagne l'autorité étrangère.

---

Légende :

**Information pour les agents habilités**

**Information pour les chargeurs connus**

---

## Contacts (agents habilités)

[Holger.caspari@bazl.admin.ch](mailto:Holger.caspari@bazl.admin.ch)

[Jonathan.zimmerli@bazl.admin.ch](mailto:Jonathan.zimmerli@bazl.admin.ch)

## Contact (chargeurs connus)

Organe de contrôle indépendant

---

